

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2024 à 18h30

N°DCM2024.11.27/05

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT; Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à P. DUCIMETIERE), Sylvie SERMONDADAZ (Procuration à S. COTTET), Christelle ITNAC (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Jean-Michel REBET (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. BETHAZ)

Excusés sans procuration : néant

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Versement d'une subvention au CCAS de la Roche sur Foron avant le vote du budget 2025

Dans l'attente du vote du budget principal pour 2025 qui aura lieu fin mars, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une avance de subvention au CCAS d'un montant maximum de 500 000€ pour faire face à ses besoins de trésorerie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Considérant que le C.C.A.S doit faire face à toutes ses dépenses obligatoires dès le début d'année 2025,

Considérant la nécessité de verser un acompte au CCAS en début d'année 2025 avant le vote du budget primitif de la ville afin de lui permettre un fonctionnement normal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **FIXE** l'avance de subvention au CCAS de la Roche sur Foron dans l'attente du vote du budget à 500 000€ maximum
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser tout ou partie de cette avance de subvention à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 3 décembre 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 27 novembre 2024

Le Secrétaire de séance
M. Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE